

# AVIS D'ENQUÊTE

## Projet d'établissement de servitudes

### Ouvrages publics d'assainissement

#### MEYRAS

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2023, une enquête publique préalable à l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour le maintien et l'accès à des ouvrages publics d'assainissement, au profit du SEBA, sur la commune de Meyras est organisée pendant 15 jours consécutifs :

**du jeudi 13 juillet à 14h au jeudi 27 juillet 2023 à 17h30,  
sur le territoire de la commune de MEYRAS.**

Au terme de l'enquête, le préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour statuer sur l'instauration des servitudes.

**Monsieur Eric MOITIE**, développeur de projets fonciers, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à cette enquête et assurera **des permanences en mairie de MEYRAS** aux jours et horaires suivants :

- le **jeudi 13 juillet 2023 de 14h à 16h ;**
- le **jeudi 27 juillet 2023 de 15h30 à 17h30.**

**Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers pourront être consultés** à la mairie de MEYRAS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Les dossiers pourront également être consultés** sur le site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr) pendant toute la durée des enquêtes.

**Pendant toute la durée de l'enquête, les observations des intéressés** seront :

- **consignées sur le registre d'enquête** ouvert à cet effet, en mairie de MEYRAS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **adressées par courrier** au commissaire enquêteur. Toute correspondance devra parvenir avant la clôture de l'enquête à l'adresse de la Mairie de MEYRAS – 1 place du Champ de Mars – 07380 MEYRAS ;
- **adressées par mail** à l'adresse : [ericmoitie.commissaireenqueteur@gmail.com](mailto:ericmoitie.commissaireenqueteur@gmail.com).

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur devra, dans un délai d'un mois, donner son avis sur l'établissement de ces servitudes et remettre son rapport au préfet de l'Ardèche

Le présent avis sera publié par voie d'affiches en mairie de MEYRAS, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse: [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr).